



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, **le vingt-huit avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la L'an deux mil vingt-trois, **le vingt-six mai** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

**Présents:** BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, NGUYEN DAI Luc, MONTILLOT Aurélie, PASQUIER Virginie, SARR Isabelle, ROBERT Cécile, SIBRE Ludivine, SCHEUBEL Baptiste,

**Excusés:** HARDOUIN Yves (proc. à T. BESANCON), BALON Donat

**Absent :** FROIDEVAUX Guillaume,

*Madame Virginie PASQUIER a été nommée secrétaire.*

### Ordre du jour :

- Budget communal : Décisions Modificatives
- ONF : Travaux sylvicoles
- Divers

Le Maire informe le Conseil Municipal que le point à l'ordre du jour n° 2 concernant les travaux sylvicoles ne sera pas traité, une délibération a déjà été prise en janvier 2023.

### Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2023.

#### Budget Communal : Décisions Modificatives :

##### Décision modificative N°1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu au budget communal 2023 le versement des prestations CAF pour la Maison Bleue ainsi que le paiement des 15 berceaux que la commune finance à la Maison Bleue.

Il convient de modifier le budget 2023 de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 Contrats de prestations de services		70000 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>70000 €</b>
R 747888 : Autres		70000 €
<b>Total R 74 : Dotations et participations</b>		<b>70000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative N°1 présentée.

##### Décision modificative N°2

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra payer 5 trimestres pour les berceaux de la crèche La Maison Bleue en 2023 (1 trimestre de 2022 et 4 trimestres 2023) ainsi qu'une augmentation du coût des berceaux.

Il convient de modifier le budget 2023 de la façon suivante :



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 Contrats de prestations de services		60000 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>60000 €</b>
D023 : virement à la section d'investissement	60000 €	
<b>Total D 023 : virement à la section d'investissement</b>	<b>60000 €</b>	
D 21311 : Bâtiments administratifs	60000 €	
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>60000 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	60000 €	
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>60000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative N°2 présentée.

### Décision modificative N°3

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'encaissement d'une somme versée par erreur de la CAF et la nécessité de rembourser cette somme ; il convient de modifier le budget 2023 de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien, réparations bâtiments publics	9408 €	
D 615231 : Entretien, réparations voiries	10000 €	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>19408 €</b>	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		19408 €
<b>Total D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>19408 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative N°3 présentée.

### DIVERS

- **Médiathèque** : afin de pallier l'absence d'un agent à la Médiathèque et pour soulager les bénévoles qui assurent l'ouverture les mercredis après-midi et samedi matin, un agent du périscolaire est d'accord pour assurer quelques heures



(7 heures hebdomadaires en complément) en priorité pour accueillir les classes de l'école.

- **Vidéosurveillance** : le dossier administratif a été déposé en préfecture afin d'obtenir l'autorisation d'installer la vidéosurveillance. La commission se réunit le 21/06/2023.
- **Ligue contre le Cancer** : Virginie Pasquier a été sollicitée par la Ligue contre le Cancer pour mettre en place au sein de la commune des espaces sans tabac. Plusieurs espaces vont être concernés (école, médiathèque, city park, périscolaire). Les panneaux sont achetés par la commune et remboursés par l'ARS.
- **Bio déchets** : GBCA va mettre en place un système de collecte des bio déchets d'ici 2024. 2 points d'apports volontaires seront installés sur le village. Les emplacements seront validés prochainement (foot, benne à déchets verts...). Pour la cantine, des bacs spécifiques seront mis à disposition et relevés une à deux fois par semaine. Pour les habitants, des sacs kraft et des seaux seront mis à disposition. Les négociations sont en cours.
- **Cérémonie du 8 Mai** : le Conseil aimerait que les enfants de l'école participent à la cérémonie du 8 Mai. Une demande sera faite dans ce sens à l'école.
- **Dépôts sauvages** : plusieurs dépôts sauvages ont été constatés et des fils de clôtures ont été sectionnés. Les Gardes-Champêtres doivent intervenir.
- **CCAS** : le Maire propose aux membres du CCAS d'offrir un bouquet de roses à une personne du village qui va fêter ses 99 ans.
- **Zone commerciale** : le magasin COUROUX est ouvert, l'ouverture du magasin LIDL n'est pas encore programmée, le chantier entre NORAUTO et la crèche a démarré, 3 cellules y sont prévues.  
Le permis pour la concession HYUNDAI derrière MAC DO est délivré, le permis GK Investissement est délivré pour la construction d'une station de lavage, d'une laverie automatique et 5 cellules commerciales dans le même secteur.  
Les autorisations de travaux ont été délivrées pour les cellules derrière AUCHAN direction Chèvremont pour un cabinet dentaire mutualiste et un opticien. D'autres projets sont en cours.
- **Piscine d'Etueffont** : la compétence piscine est prise par la Communauté de Communes Vosges du Sud.
- **PLU : projet de modification simplifiée** : le Maire présente le projet de modification simplifiée du PLU. Des échanges ont lieu concernant les emplacements réservés. Une réunion doit être programmée avec les membres du Conseil pour faire le point sur ce dossier.

**Prochain Conseil : 30 juin 2023**

**Séance levée à 23h**